
1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1854.

BILL.

Acte pour venir en aide aux personnes qui comme propriétaires en vertu du baux emphytéotiques améliorent leurs maisons et bâtisses, en obéissance à certains règlements de la cité de Québec, passés pour prévenir les accidents par le feu.

Reçu et lu, la première fois, vendredi, le 29 septembre 1854.

Seconde lecture, vendredi, le 6 octobre 1854.

M. LEMIEUX.

QUEBEC :

IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,